



MONDES UNIVERSITAIRES

Crédit d'impôt recherche : et si l'argent public revenait à l'ESR ?

LA GRANDE COURSE DES UNIVERSITÉS

CHRISTINE MULLER

Regroupements dans l'ESR : le paradoxe français



INTERNATIONAL

Prochaine assemblée générale de la FMFS à Dakar



L'impact du Brexit sur les universités britanniques

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 658 OCTOBRE 2017

le s n e s u p



DOSSIER

Universités québécoises : la grande transformation ?



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

Un budget injuste au bénéfice des plus riches

Malgré des mobilisations impressionnantes les 12, 21 puis 23 septembre, les ordonnances modifiant le Code du travail ont été signées le 22 septembre contre l'avis de la majorité des syndicats et de plus de 60 % de l'opinion publique.

Le projet de loi de finances pour 2018, présenté au Conseil des ministres le mercredi 27 septembre, organise des transferts depuis les plus modestes vers les plus fortunés.

L'augmentation de la CSG et la baisse des cotisations sociales affaiblissent la gestion par les partenaires sociaux de l'assurance chômage et de la Sécurité sociale, ainsi que la part de salaire socialisé, au principal bénéfice des employeurs et temporairement du pouvoir d'achat des salariés du privé. Cette hausse annuelle de plusieurs centaines d'euros, qui n'est pas compensée pour les retraités et qui risque de ne l'être que partiellement pour les fonctionnaires en poste, et pas du tout pour les nouveaux recrutés, organise un transfert de pouvoir d'achat des retraités et des fonctionnaires vers les salariés du privé et les indépendants. De plus, les revenus du capital ne seront que très marginalement mis à contribution car le nouveau bouclier fiscal, que ce gouvernement a fixé à 30 %, devrait les exonérer de cette contribution !

Les 5 à 8 milliards d'euros d'exonération d'ISF et d'impôts des plus fortunés et des actionnaires sont à mettre en regard du renoncement du gouvernement à investir dans l'enseignement supé-



Hervé Christofol, secrétaire général

rieur et la recherche. Il manque 2,5 milliards d'euros pour accompagner les établissements qui accueillent les 40 000 étudiants supplémentaires de cette rentrée 2017 - et qui en accueilleront 50 000 de plus à la rentrée 2018 -, pour augmenter les capacités d'accueil et pour réduire la précarité qui s'accroît dans nos laboratoires.

Le gouvernement s'appuie uniquement sur les financements sur appels à projets concurrentiels (PIA3, ANR) pour financer les initiatives des établissements qui accueillent ces nouvelles générations d'étudiants. Mais tous les établissements ont

l'ambition de faire réussir les étudiants, tous les enseignants et enseignants-chercheurs ont cette mission et tous les chercheurs doivent être soutenus dans leurs travaux.

Ce gouvernement ne fait pas confiance à ses agents, ni à ses opérateurs (les établissements). Comme en 1967, il choisit la voie de la sélection via des prérequis pour limiter son investissement dans la formation de la jeunesse de ce pays et freiner la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Ce budget est inacceptable. Le 28 septembre, plus 60 000 retraités étaient dans la rue. Le 10 octobre, mettons-nous en grève et manifestons pour nos salaires, nos missions, pour des emplois et pour ne pas être sacrifiés au profit des intérêts d'une minorité.

ACTUALITÉ 5

- **Hommage à Jean-Yves Follezou**, militant, humaniste, combattant pour l'émancipation et la justice
- **Mobilisations des retraité.e.s : pouvoir d'achat, santé, place dans la société**
- **CPESR : La précarité, un phénomène récurrent**
- **Concertation du cycle licence : tout est-il déjà écrit ?**
- **État d'urgence : ainsi disparaissent les libertés publiques**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- **Carrières des PRAG-PRCE : les changements en 2017-2018**

DOSSIER 9

Universités québécoises : la grande transformation ?

Le congrès 2017 de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) a été l'occasion de rassembler des contributions d'universitaires et de syndicalistes à propos des transformations néolibérales de l'Université. Alors qu'en France, nos gouvernants s'intéressent au système québécois, en particulier pour moduler nos services et transformer nos obligations comptées en crédits délivrés aux étudiants plutôt qu'en horaires d'enseignement, il nous est apparu important de solliciter nos camarades d'outre-Atlantique pour qu'ils nous décrivent à la fois leur situation actuelle, les évolutions en cours et leurs combats syndicaux. Rien n'est inéluctable et le « printemps érable » de 2012 a démontré que la communauté universitaire, la jeunesse et le peuple n'entendaient pas acter le désengagement de l'État et se voir fermer l'accès à l'enseignement supérieur par des barrières financières. Ce dossier rassemble les contributions de quatre camarades qui nous présentent l'organisation et le financement des 18 universités de la province, les missions et les revendications des deux syndicats des professeurs et des chargés de cours, ainsi que les résistances aux transformations en cours.

De ce point de vue, si l'on peut parler d'un modèle québécois, la syndicalisation obligatoire des enseignants en forme un trait essentiel.



FORMATIONS 17

- **Sélection en licence : ce que cachent les prérequis**, l'exemple de l'accès aux études de santé

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- **Internationalisation de l'ESR en France : le « jardin à la française »**
- **CIR : et si l'argent public revenait à l'Université et à la recherche ?**

INTERNATIONAL 20

- **AG de la FMFS : science et société**
- **Royaume-Uni : les conséquences du Brexit sur l'enseignement supérieur**

CULTURE 22

- **Workshop de Lyon**

ÉPHÉMÉRIDE

10 OCTOBRE

- Mobilisation contre les mesures gouvernementales à l'encontre des agents de la fonction publique
- Stage fédéral SFRN/CDCA 1
- Secrétariat national SNESUP-FSU

11 OCTOBRE

Journée des sections locales

12 OCTOBRE

- Réunion du collectif FDE
- Commission administrative du SNESUP-FSU

16 OCTOBRE

- CNESER – Commission permanente
- Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

17 OCTOBRE

- CNESER accréditation
- Secrétariat national SNESUP-FSU
- Réunion du collectif égalité F/H

19 OCTOBRE

- Réunion des élu.e.s SNESUP-FSU au CNU
- Conseil supérieur de l'éducation (CSE)
- Réunion du secteur Recherche
- Stage FSU – Politiques publiques régionales (CREPOP/CESER)

24 OCTOBRE

- Bureau national du SNESUP-FSU
- Comité de rédaction élargi

25 OCTOBRE

Réunion du secteur Situation des personnels

26 OCTOBRE

- Réunion du secteur Vie Syndicale
- Réunion du secteur International

6 NOVEMBRE

- Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

7 NOVEMBRE

Secrétariat national SNESUP-FSU

7 ET 8 NOVEMBRE

Stage FSU – Contractuels

8 NOVEMBRE

- Réunion du secteur Service public
- Réunion du collectif égalité F/H
- Journée d'action FSU contre la précarité

9 NOVEMBRE

- Réunion du secteur Droits & Libertés
- Réunion du secteur International
- Réunion du secteur Communication

9 ET 10 NOVEMBRE

Stage FSU – Militier dans une section départementale de la FSU

Dossier de presse de la conférence de presse du 26/9 accessible sur le site : www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/dossier_de_presse_26_septembre_2017.pdf

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol

Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :

Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :

Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

RAS, 6, av. de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture : © Michaela Muraz/Flickr

SUIVI DE CARRIÈRE

La méfiance des enseignants-chercheurs

Le ministère a rendu publiques les statistiques concernant le dépôt de dossiers des établissements de la vague C sans pour autant caractériser la finalité des évaluations rendues par les sections CNU. Cependant, lors du colloque de Rennes en 2013, la CPU a affiché sa volonté de s'en servir comme un outil de gestion des ressources humaines, ce qui s'inscrit dans la remise en cause récurrente de notre décret statutaire et du Conseil national des universités (CNU)*.

Ces statistiques⁽²⁾ (chiffres DGRH mai 2017) montrent que les organisations syndicales qui ont appelé à ne pas remplir l'application Alya ont été suivies par les collègues. Dans les 24 sections qui se sont exprimées en faveur de la généralisation du suivi de carrière, à peine 55 % en moyenne des dossiers ont été déposés. Quant aux 33 autres sections qui se sont exprimées contre le suivi de carrière, leur position a été légitimée par le très faible nombre de dossiers déposés, à peine 23 % en moyenne. Globalement, seuls 39 % des EC ont déposé un dossier. Dans ces conditions, aux menaces présentées par le suivi de carrière, l'examen des dossiers, dans certaines sections, ajouterait une rupture flagrante d'égalité entre les disciplines et entre collègues.

De plus, aucun moyen spécifique n'est alloué à l'accompagnement des enseignants-chercheurs tant au niveau des établissements qu'au niveau des sections CNU : budgets récurrents plus importants pour les établissements et les laboratoires, moyens d'accompagnement individuel (CRCT), contingents de promotions et recrutements supplémentaires (enseignants-chercheurs, chercheurs, Biatts).

Le SNESUP-FSU appelle les membres des 24 sections CNU qui vont procéder à l'examen des dossiers de suivi de carrière à ne pas rendre d'avis sur ces dossiers. ●

La commission administrative, 14 septembre

(* Propositions 29 à 33 du vade-mecum des propositions de la CPU pour l'ESR publié en avril 2017.

CNESER

Vos élu.e.s vous informent

La commission d'étude spécialisée du Cneser « Financement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, hors du budget de la Mires », constituée en juin 2016, a pour but d'analyser et de proposer des textes d'orientation pour améliorer le financement de la recherche. Trois groupes de travail sont proposés sur les sujets d'étude suivants : le programme d'investissements d'avenir, le crédit d'impôt recherche et l'étude sur l'ensemble des coûts induits par les appels à projets.

Un premier texte sur les financements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) a été préparé par cette commission en abordant entre autres : le rôle stratégique de l'ESR ; l'effort important que requiert la recherche publique et qui doit être programmé sur plusieurs années ; l'urgence pour l'enseignement supérieur ; les moyens de mettre en œuvre la Stranes et la SNR ; la simplification et le rééquilibrage du système de financement de la recherche publique ; le développement de l'emploi scientifique et la revalorisation des carrières ; le signal négatif de l'amputation du budget 2017 de l'ESR. Lire le texte intégral en suivant ce lien : www.snesup.fr/article/les-financements-publics-de-lenseignement-superieur-et-de-la-recherche-0.

Ce texte a été proposé à l'ordre du jour de la séance plénière du Cneser du 18 septembre 2017 pour discussion et vote. Ont voté pour 44 ; ont voté contre : FO (4 voix) et Medef (3 voix) ; s'est abstenu : CFTC (2 voix). ●

Les élu.e.s du Cneser

JOURNÉE D'ACTION FONCTION PUBLIQUE DU 10 OCTOBRE

Ne rien faire, c'est laisser faire

Le 10 octobre, mettons-nous en grève, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique, et manifestons pour exiger de meilleures rémunérations, des conditions d'emploi améliorées, et le respect du travail essentiel que nous fournissons pour offrir l'accès aux services publics à tous les citoyens, indépendamment de leurs ressources.

Il n'est plus besoin de faire la liste des attaques menées depuis des années contre les agents de la fonction publique, de rappeler la dégradation continue de leur pouvoir d'achat depuis trente ans, ni de souligner que les agents publics sont de plus en plus nombreux à être des personnels très précaires. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas épargnés, bien au contraire. Leurs personnels subissent de plein fouet les effets des restrictions budgétaires menées depuis une dizaine d'années, aggravées par les politiques de financement sur projet qui entraînent la dégradation des conditions de travail et renforcent les inégalités dans l'accès des usagers au service public d'enseignement supérieur. ●

Secteur Vie syndicale

HOMMAGE

Jean-Yves Follezou, militant, humaniste, combattant pour l'émancipation et la justice

→ par Gilbert Béréziat, président honoraire de l'UPMC, ancien secrétaire national du SNESUP

Fer de lance de la section médecine du SNESUP, la vie et la carrière de Jean-Yves Follezou témoignent de ses multiples combats. Sa conception de la médecine s'apparentait à un humanisme concret, à une forme de justice sociale et politique en faveur des sans-droits de la planète. En rupture avec la caste mandarinale à laquelle il s'est heurté à de multiples reprises, Jean-Yves a montré que la médecine pouvait être une forme d'engagement, le plus court chemin de l'homme à l'homme.

Jean-Yves Follezou, maître de conférences honoraire à l'UPMC et qui fut membre du secrétariat et de la commission administrative du SNESUP dans les années 1980, est décédé le vendredi 15 septembre dernier.

C'était un homme attachant et courageux, sans doute l'un des plus brillants cancérologues de sa génération. Sa mère bretonne et résistante avait survécu à la déportation à Buchenwald. Il n'a pas connu son père et le chercha inlassablement. Très tôt membre du Parti communiste, il demeura communiste toute sa vie et tout naturellement s'engagea dans le syndicalisme.

C'est en 1975 qu'il rejoint le collectif médecine du SNESUP, alors qu'il avait réussi avec d'autres internes progressistes à prendre la direction du Syndicat des internes de l'assistance publique de Paris. Il participa, avec François Châtelet et moi-même, aux négociations pour l'application à la médecine de la grande réforme statutaire des années 1980 sous la houlette de Pierre Duharcourt. Il sera promu maître de conférences au milieu des années 1980.



Jean-Yves Follezou (troisième en partant de la droite) avec les pharmaciens de Phnom Penh.

Lorsque les Vietnamiens entreprirent de libérer le Cambodge de la dictature polpotiste, Jean-Yves fit partie de la petite bande de copains qui fut discrètement envoyée là-bas pour rendre compte de la situation réelle tant sur le plan politique que sur le plan sanitaire. Il y avait Jean Chambaz, l'actuel président de l'UPMC, Richard Planells, de Marseille, et Michel Vinot, de Cochin, tous membres du syndicat. De retour, il s'engagea dans une opération d'aide médicale et sanitaire pour le Cambodge et fut alors la cible de la droite réactionnaire et de la gauche molle incarnée par Bernard Kouchner. Il poursuivit ce combat pendant dix années en réussissant à fédérer le Secours populaire et les associations caritatives chrétiennes et laïques françaises et étrangères. En parallèle, il participa à une opération de coopération avec le centre de nutrition créé par le docteur Duong Quinh Hoa, grande résistante vietnamienne, qui associa beaucoup de camarades du secteur médical du SNESUP. Lorsque l'épidémie de sida se déclen-

cha, Jean-Yves s'impliqua particulièrement dans la recherche et la prophylaxie ; cela fut rappelé par le professeur Patrice Debré lors de ses obsèques.

Ses engagements divers avaient profondément dérangé la caste mandarinale moribonde mais aussi certains caciques socialistes. Grâce à l'intervention de

Pierre Duharcourt et d'autres, un emploi fut créé auquel il aurait pu postuler. Mais la seconde cohabitation réduisit à néant ses espoirs. Néanmoins, Jean-Yves poursuivit ses activités politiques et professionnelles comme si de rien n'était jusqu'à cette fatidique nuit de 2004 où il fut victime d'un

drame effroyable. Un incendie détruisit complètement son pavillon à Villejuif et tout y fut détruit, biens personnels et dossiers. S'il en réchappa, ce ne fut pas le cas de sa compagne Jacqueline et d'un de ses amis, Michel, qu'il venait de guérir de son cancer.

Adieu, donc, Jean-Yves, notre ami, notre camarade, va retrouver ta mère et Jacqueline au panthéon des progressistes. ●

▼
C'était un homme attachant et courageux, sans doute l'un des plus brillants cancérologues de sa génération.
▲



Jean-Yves Follezou (à gauche), en compagnie de la vice-ministre de la Santé du Cambodge (au centre).

MOBILISATIONS DES RETRAITÉ.E.S

Pouvoir d'achat, santé, place dans la société

→ par Michelle Lauton, membre de la commission administrative

Le jeudi 28 septembre, à l'appel des neuf syndicats et associations⁽¹⁾, des dizaines de milliers de retraité.e.s ont exprimé leur volonté de voir leur pouvoir d'achat augmenter et leur place reconnue.

Si le gouvernement a mis en œuvre un ajustement des pensions de 0,8 % au 1^{er} octobre conforme à la loi, celui-ci ne fait que compenser strictement l'inflation sur les seuls douze derniers mois, sans aucun coup de pouce ; et il ne rattrape pas les pertes de pouvoir d'achat des années antérieures. L'annonce d'un gel des pensions pour 2018 est une véritable provocation.

En même temps, les projets de loi de finance et de loi de financement de la Sécurité sociale 2018 vont aggraver la situation des retraité.e.s, avec :

- l'augmentation de 1,7 % de la CSG, qui va diminuer le pouvoir d'achat de la plupart des retraité.e.s de l'ESR et fiscaliser encore plus le financement de la Sécurité sociale ;
- la baisse des aides au logement qui touche les retraité.e.s les plus en difficulté ;

- la disparition de très nombreux emplois aidés (non remplacés par des créations d'emplois pérennes et qualifiés), dont une partie contribuait à l'aide aux personnes âgées ;

- l'augmentation du forfait hospitalier de 2 euros par jour, dont le président de la Mutualité française annonce l'impact sur les cotisations. On ne peut vouloir faire payer les retraité.e.s, supposé.e.s « les plus aisé.e.s », tandis que l'on supprime l'ISF, que l'on multiplie les cadeaux fiscaux aux entreprises comme le crédit d'impôt recherche (CIR) et que l'on veut faire peser plus de contraintes financières sur les collectivités locales. À la suite du refus d'Emmanuel Macron de recevoir en juillet une délégation du groupe des 9, niant ainsi la place des

retraité.e.s dans la société, une lettre ouverte a été envoyée et une pétition en ligne contre la hausse de la CSG et le gel des pensions a reçu en quelques jours 250 000 signatures⁽²⁾. Le 28 septembre, Mme Buzyn et M Delevoye n'ont apporté aucune réponse à la colère des retraité.e.s, mais ont annoncé des réunions de travail sur des dossiers les concernant.

Le groupe des neuf organisations va poursuivre ses actions. Le SNESUP-FSU y participera. ●

L'annonce d'un gel des pensions pour 2018 est une véritable provocation.

(1) UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE/CGC, FSU, FGR-FP, UNIRS-Solidaires, LSR, UNRPA...

(2) www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/lettre_ouverte.pdf.

COMITÉ PERMANENT ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE (CPESR)

La précarité, un phénomène récurrent

→ par Xavier Lambert, coresponsable du secteur International

La dernière réunion du Comité permanent enseignement supérieur recherche (CPESR) s'est tenue à Bruxelles les 11 et 12 septembre 2017. L'occasion de faire le point sur la situation de l'ESR en Europe.

Le Comité permanent enseignement supérieur recherche (CPESR) est une émanation du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et regroupe l'ensemble des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe affiliés à l'International de l'éducation (IE). Le SNE-SUP, en tant que membre de l'IE, se trouve donc membre de cette structure. Ces réunions permettent de faire le point sur la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) dans les différents pays d'Europe représentés. La FSU était représentée par le SNESUP, le SNCS et le SNES, ainsi que par la CGT à travers le SNTRS. Il est clair que nombre de syndicats participants ne

sont pas sur une logique de transformation sociale, mais ils partagent un certain nombre de valeurs communes telles que les notions de service public et de libertés académiques. C'est ainsi que le CSEE a exprimé sa solidarité avec les universitaires turcs emprisonnés ou menacés par le gouvernement Erdogan, auprès notamment du syndicat Egitim Sen. Mais aussi avec les universitaires et les étudiants hongrois en lutte contre la réforme imposée par le gouvernement.

D'autres points étaient à l'ordre du jour tels que la politique européenne en matière de copyright. Une discussion a été organisée aussi sur le rôle des syndicats de l'ESR dans la mise en œuvre du processus de

Bologne. Une autre discussion, en séance plénière d'abord puis en groupes ensuite, a porté sur les possibilités d'améliorer le statut et la reconnaissance de la place de l'enseignement dans l'enseignement supérieur. La poursuite de la discussion en groupes a fait ressortir des disparités importantes quant à ce statut, notamment dans son articulation à la recherche. Mais c'est aussi la question de la précarité qui est apparue comme un phénomène récurrent à l'ensemble des intervenants.

Autre point important, la question de l'accueil des réfugiés. Au-delà de la question des migrants économiques, c'est celle des migrants politiques qui est posée et, en particulier, des universitaires turcs menacés par le gouvernement Erdogan. La CGT a rappelé le dispositif Pause qui a été mis en place en France pour l'accueil de ces collègues. ●

Si nombre de syndicats participants ne sont pas sur une logique de transformation sociale, ils partagent néanmoins des valeurs communes.

CONCERTATION DU CYCLE LICENCE

Tout est-il déjà écrit ?

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

La disparition d'APB et la mise en place de prérequis ont été annoncées par le ministère avant même que la concertation licence soit menée à son terme, et sans tenir compte du Cneser plénier de la rentrée 2017.

Le SNESUP-FSU regrette vivement que Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne vienne pas présider le Cneser⁽¹⁾ plénier de la rentrée universitaire 2017, la plus dure depuis dix ans. Au lieu de cela, elle a préféré se présenter à l'AG de la Cdefi⁽²⁾, le vendredi 22 septembre 2017, pour « revaloriser l'apprentissage », dans le cadre de la loi travail, entre le MESRI, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère du Travail « qui va débiter en octobre » pour une réforme « avant l'été ».

Pourtant, les sujets concernant l'ESR sont nombreux et brûlants : projet de gouvernement sur le cycle licence, fin du tirage au sort annoncée à la prochaine rentrée, situation des derniers bacheliers, des diplômés de L3 et M1 sans place ou mal affectés en dehors de leur choix et rentrées catastrophiques dans plusieurs établissements – en Staps (Montpellier, Lyon, Rennes, Strasbourg...) mais aussi en informatique à Paris-XIII,

à Sciences Po Lille et en LSH à Rouen. Concernant la concertation du cycle licence, le Cneser et le CSLMD⁽³⁾, instances démocratiquement élues et représentatives de la communauté universitaire, sont exclus de la concertation. Leur contournement, ainsi opéré, dilue la représentativité des acteurs de l'ES dans les 11 groupes de travail (GT) de la concertation. Le SNESUP a pesé pour que le SNES⁽⁴⁾ soit invité et organise le travail intersyndical avec le SNEP⁽⁵⁾ et le SNUEP⁽⁶⁾. En plein rush de la rentrée universitaire, les organisations syndicales représentatives des étudiant.e.s, des lycéen.nes et des personnels sont en grande difficulté pour assurer une présence continue à 55 réunions (11 par semaine sur 5 semaines) face au Medef, à la Cdefi, aux CCI⁽⁷⁾, à l'APLPGPE⁽⁸⁾, à la CGE, à la Curif⁽⁹⁾, à l'Apel⁽¹⁰⁾... membres également des GT !

À peine la concertation lancée le 17 septembre, la ministre a annoncé trois jours plus tard la fin d'APB, puis ensuite

devant la Cdefi la mise en place du « contrat de réussite qui précise les prérequis nécessaires dans chaque formation pour mieux informer et accompagner les étudiants » alors même que les travaux du GT2 portant sur les prérequis n'ont pas débuté.

Le contournement des instances démocratiques et les annonces à la presse avant la fin de la concertation licence dévoilent une nouvelle mascarade du « dialogue social ». ●

- (1) Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- (2) Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.
- (3) Comité de suivi licence master doctorat.
- (4) Syndicat national des enseignements de second degré.
- (5) Syndicat national de l'éducation physique.
- (6) Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel.
- (7) Chambres de commerce et d'industrie.
- (8) Association des fournisseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles.
- (9) Conférence des grandes écoles.
- (10) Coordination des universités de recherche intensive françaises.

ÉTAT D'URGENCE

Ainsi disparaissent les libertés publiques

→ par Christophe Voilliot, secrétaire national

Depuis le 25 septembre, les députés planchent sur le projet de loi portant sur le renforcement de la sécurité intérieure. Un glissement inquiétant vers des mesures qui pérennisent des pratiques sécuritaires liberticides.

Même si le vote définitif à l'Assemblée nationale n'interviendra que le 3 octobre prochain, il n'est pas besoin d'être un grand devin pour anticiper l'adoption à une large majorité du projet de loi « sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme » adopté par le Sénat en première lecture le 18 juillet dernier. Les protestations des députés de l'opposition de gauche n'auront pour seul effet que de sauver l'honneur de la représentation parlementaire en attendant des jours meilleurs.

Pour mieux sortir de l'état d'urgence proclamé le soir des attentats du 13 novembre 2015 en application d'un texte qui remontait aux heures sombres de la guerre d'Algérie et prorogé depuis

à six reprises, le gouvernement a en effet décidé de le rendre permanent en transcrivant dans le droit commun la plupart de ses dispositions : zones de protection pour les grands événements culturels et sportifs, fermeture administrative des lieux de culte, assignations à résidence, perquisitions administratives renommées « visites domiciliaires », extension des contrôles renforcés aux frontières aux deux tiers du territoire métropolitain, etc. Il faut bien mesurer l'atteinte aux libertés publiques que représente ce texte dont le défenseur des droits, Jacques Toubon, a affirmé qu'il remplaçait « les faits par le soupçon ». Élaboré pour contenter les services de renseignement et de police qui n'ont cessé de réclamer des moyens

d'action supplémentaires pour lutter contre un ennemi aux contours aussi flous que changeants, ce texte n'est vraisemblablement pas le dernier du genre car la démagogie sécuritaire ne semble pas connaître de limites au XXI^e siècle. L'efficacité de telles mesures s'avère pourtant très limitée : sur les 4 300 visites domiciliaires opérées depuis 2015, seulement 0,7 % ont entraîné l'ouverture d'une procédure judiciaire. Mais si les cibles désignées de ces mesures d'exception semblent échapper au zèle policier, il n'en ira certainement pas de même de tous ceux et de toutes celles dont l'action pourra demain être arbitrairement qualifiée de « terroriste ». L'ordre social version Macron a donc un prix, celui de nos libertés. ●

Nécessité d'un plan d'urgence !



Comme on pouvait le prévoir – nous l'avions annoncé lors de la venue de la ministre Mme Vidal à Rouen le 16 juin –, la rentrée universitaire s'avère très difficile à l'université de Rouen. En effet, aux problèmes liés au contexte national (tels que la hausse démographique étudiante parfaitement prévisible mais nullement anticipée, la mise en œuvre des capacités d'accueil en licence et de sélection en master) s'ajoutent des difficultés locales particulières liées aux restructurations immobilières et à la mise en place des nouvelles maquettes de formation.

Localement, le contexte tendu à cette rentrée est tout sauf une surprise : deux UFR en particulier (lettres et sciences humaines, et Staps) ont fait savoir dès le mois de juin qu'elles ne pourraient assurer la rentrée si des mesures importantes n'étaient pas prises. Cela concerne les questions de locaux mais aussi le manque de personnels pour faire face à l'ensemble des missions. Leurs demandes n'ont pas été prises au sérieux, certainement parce qu'il s'agit de filières non prioritaires du point de vue de la direction de l'université.

Après deux semaines d'interpellation de la direction de l'université, une rentrée reportée à l'UFR LSH et des initiatives diverses des collègues de Staps, les personnels, à l'invitation du SNESUP et du SNASUB, et les étudiant.e.s mobilisé.e.s ont bloqué le conseil d'administration du 29 septembre pour réclamer un plan d'urgence de rattrapage pour l'université de Rouen. Le président n'a pu que reconnaître son incapacité à trouver des solutions concrètes à l'aggravation continue des conditions d'études et de travail dans l'établissement. Nous aimerions cependant le voir combattre avec nous le gouvernement sur l'impasse de ses choix budgétaires plutôt que culpabiliser les collègues en rejetant la responsabilité des dysfonctionnements sur leurs épaules.

L'université de Rouen ne pourra faire face à ses missions dans le contexte de pénurie budgétaire qui s'aggrave d'année en année. ●

Section locale du SNESUP-FSU

Migrants et campus universitaires : le cas de Reims

À la suite de l'installation, le 17 septembre, d'une quarantaine de migrants dont quatorze enfants sur le campus Croix-Rouge, le président de l'Urca a pris le jour même un décret de fermeture du campus Croix-Rouge. Ce groupe vivait sous des tentes sur la pelouse d'un organisme logeur, puis dans un parc public proche du campus depuis un an et demi. Un ensemble large de particuliers et d'associations leur venait en aide (Cimade, Saint-Vincent-de-Paul, Croix-Rouge, membre du SNESUP en charge de RESF, UNEF). Menacés d'une intervention de police sur ce parc, les migrants se sont déplacés sur le campus.

La décision du président de fermer et d'introduire un référé pour occupation sans titre a soulevé de nombreux débats. Pour la section SNESUP, il s'agissait de bien identifier les responsabilités premières, tout en considérant que l'Université doit se déterminer en référence à ses valeurs de solidarité et d'universalisme. L'État et les collectivités reportaient, par leur inaction, les problèmes un peu facilement sur l'Université. Peut-être certains auraient-ils aussi été ravis de voir la communauté universitaire se déchirer.

C'est pourquoi nous avons appelé celle-ci, le jour même, à contribuer à la prise en charge des besoins primaires des migrants. Une forte mobilisation, avec l'UNEF, a rapidement pris corps, pour faire pression sur la préfecture et renforcer



notre présence physique auprès d'eux pour éviter tout « règlement policier ».

Le dénouement heureux est intervenu le 20 septembre matin avec des solutions de logement pour les familles et de mise à l'abri des occupants restants. Le communiqué de réouverture du 20 septembre du président souligne que ce sont précisément ces solutions de mise à l'abri des migrants obtenues dans « la coopération entre l'université et les services de l'État [qui ont] permis de trouver des solutions afin de garantir la sécurité de tous (étudiants du campus et migrants) ». Il ajoute : « Si l'Université est un lieu d'ouverture et d'accueil, elle doit être sanctuarisée afin d'être en mesure de relever les défis auxquels elle est confrontée : éduquer et former pour construire une société meilleure. L'accès de tous aux études et la lutte contre la précarité étudiante est un enjeu majeur. » Le collectif des collègues mobilisés a pour sa part l'intention de poursuivre la réflexion sur la place de l'Université dans les actions de solidarité, notamment à partir du droit. ●

Section locale du SNESUP-FSU

Un projet qui tourne en rond



Depuis six ans se négocie le projet d'université Paris-Saclay. L'ambition affichée ? Rapprocher universités et écoles d'ingénieurs et créer une université visible à l'international. Mais le projet tourne en rond et le schéma change tous les six mois. Dernier rebondissement, le 6 septembre, un nouveau projet propose une université cible qui intègre diverses écoles d'ingénieurs et... seulement une partie des universités concernées : les licences qui ne sélectionnent pas à l'entrée seraient reléguées dans un collège universitaire indépendant avec diplômes indépendants. Devant l'effarement général, reculade et, fin septembre, ce « collège » est à nouveau prévu comme intégré au sein de l'université Paris-Saclay mais sous forme d'une composante qui pourrait délivrer ses propres diplômes, professionnalisants, bien différenciés des licences d'excellence et autres bachelors. Renforcer la qualité des licences est une nécessité mais pas sans budget et avec un seul diplôme pour tous ! ●

Section locale du SNESUP-FSU

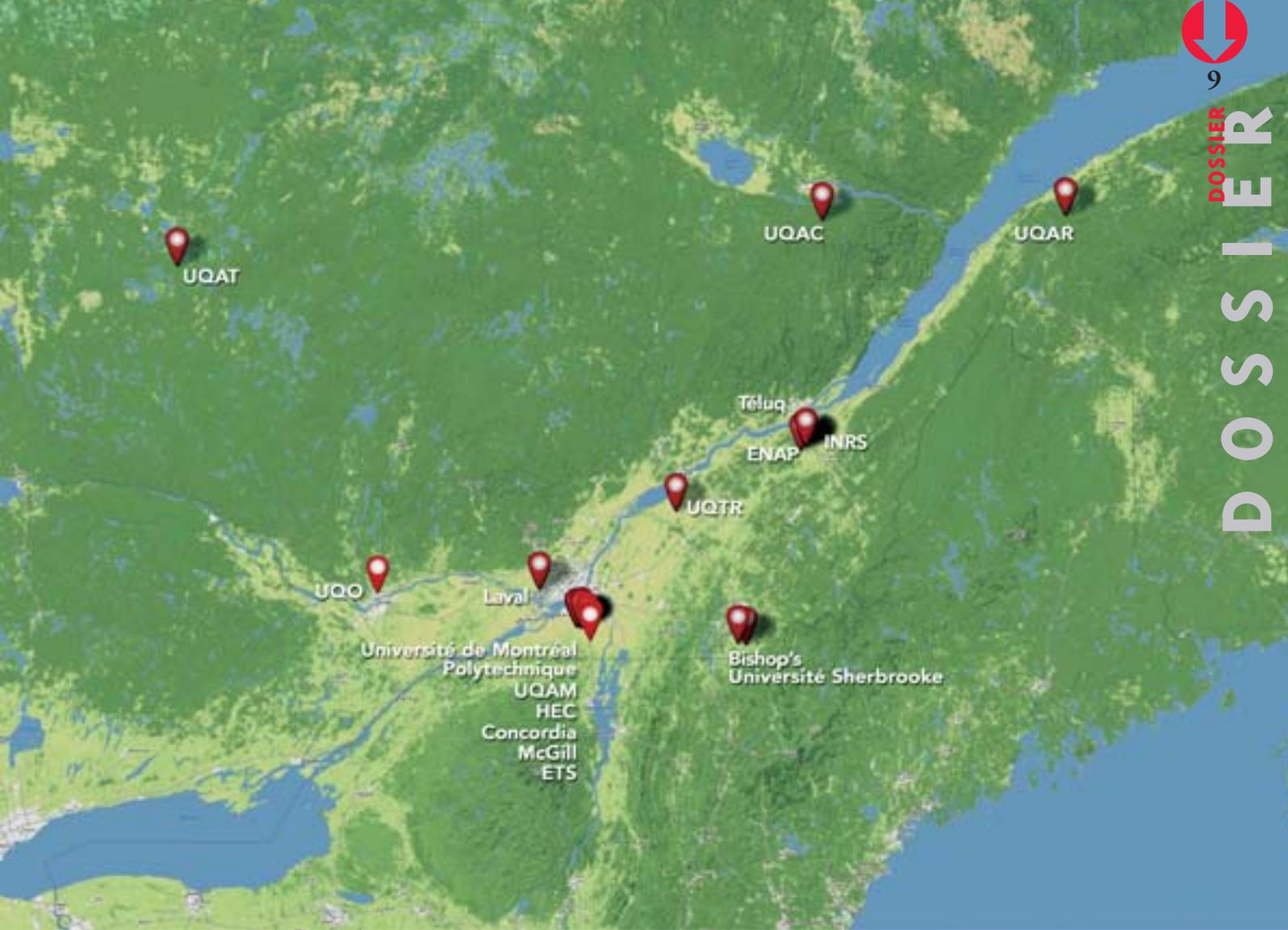
Du fric pour le Medef, des postes gelés pour l'uB !

Alors que l'université de Bourgogne subit des coupes budgétaires considérables, elle a accueilli le 5 septembre le rendez-vous annuel du Medef 21 dans ses amphithéâtres et a subventionné cet « événement » à hauteur de 10 000 euros. Le collectif Quelle université voulons-nous?, qui réunit des collègues syndiqué.e.s ou non ainsi que des étudiant.e.s, a mobilisé en ce jour de rentrée une centaine de personnes contre l'avenir imposé par le Medef et le gouvernement, contre la précarité, contre les coupes budgétaires et pour la protection du droit du travail. Ce collectif essaie de mobiliser régulièrement les collègues et étudiant.e.s autour de l'avenir de l'uB en particulier, et de l'ESR en général, lors de réunions mensuelles entre midi et deux et tous les deux mois autour d'un événement (film, débat...) en invitant la population dijonnaise.

Cela se fait en lien avec les actions syndicales, comme lors du boycott du conseil d'administration de l'université du 25 septembre pour protester contre la campagne d'emplois 2018 (12 postes de Biats et 60 postes d'EC gelés) et l'autoritarisme de la présidence de l'université qui méprise les élus. ●

Marc Neveu, ancien secrétaire général du SNESUP-FSU





→ Dossier coordonné par
Hervé Christofol,
secrétaire général

Universités québécoises : la grande transformation ?

Le congrès 2017 de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) a été l'occasion de rassembler des contributions d'universitaires et de syndicalistes à propos des transformations néolibérales de l'Université. Alors qu'en France, nos gouvernants s'intéressent au système québécois, en particulier pour moduler nos services et transformer nos obligations comptées en crédits délivrés aux étudiants plutôt qu'en horaires d'enseignement, il nous est apparu important de solliciter nos camarades d'outre-Atlantique pour qu'ils nous décrivent à la fois leur situation actuelle, les évolutions en cours et leurs combats syndicaux. Rien n'est inéluctable et le « printemps érable » de 2012 a démontré que la communauté universitaire, la jeunesse et le peuple n'entendaient pas acter le désengagement de l'État et se voir fermer l'accès à l'enseignement supérieur par des barrières financières. Ce dossier rassemble les contributions de quatre camarades qui nous présentent l'organisation et le financement des 18 universités de la province, les missions et les revendications des deux syndicats des professeurs et des chargés de cours, ainsi que les résistances aux transformations en cours. De ce point de vue, si l'on peut parler d'un modèle québécois, la syndicalisation obligatoire des enseignants en forme un trait essentiel.

LES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ AU QUÉBEC

Un esprit de corps dédié à la défense de la « cité universitaire »

→ par Jean-Marie Lafortune, président de la FQPPU, et Hans Poirier, professionnel de recherche à la FQPPU

Constituées au cours du XIX^e siècle, les universités québécoises se sont regroupées dans les années 1960 par souci d'une meilleure représentation et d'une meilleure défense de la spécificité de la carrière professorale et de la vie universitaire.

Bien que le séminaire de Québec, institution vouée à la formation des prêtres de la Nouvelle-France, ait vu le jour en 1663, ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que furent créées les premières universités au Québec : d'abord l'université McGill (1821), puis l'université Laval (1852), l'École polytechnique (1873) et l'université de Montréal (1878). Ces universités dites « à charte », confessionnelles ou non, sont d'abord destinées à l'enseignement des professions libérales et du commerce. Il a fallu attendre la « Révolution tranquille », près de cent ans plus tard, pour que soit créé le réseau public de l'université du Québec (UQ), dont la mission première était de rendre l'éducation supérieure accessible à tous les Québécois, sans égard à leur origine sociale ou géographique⁽¹⁾.

Les missions distinctes des universités à charte et des constituantes de l'UQ ont eu une incidence sur la façon dont ont évolué les relations de travail et l'organisation de la vie académique. À l'exception des professeurs de l'université McGill, représentés par une association, tous les professeurs d'université sont syndiqués. Chaque syndicat négocie localement les conditions de travail de ses membres et signe sa propre convention collective. Fait à souligner, les lois québécoises en matière de relations de travail diffèrent de celles des autres provinces cana-

diennes. Le Québec dispose d'un Code du travail (CT) qui reconnaît le droit d'association et la négociation collective comme des droits fondamentaux. Adopté en 1964, le CT a pour objectif de faciliter l'accréditation syndicale et d'assurer la « paix industrielle » en rendant toute grève illégale pendant la durée d'une convention collective. Enfin, le CT consacre un modèle de syndicalisation conforme à la formule Rand⁽²⁾, qui balise l'évolution du syndicalisme québécois, incluant le milieu universitaire. Ce modèle s'appuie sur le monopole de représentation d'un syndicat par établissement. L'employeur a l'obligation de percevoir les cotisations syndicales de tous les membres de l'unité d'accréditation et de les remettre au syndicat. En contrepartie, le syndicat a le devoir de représenter tous les membres de l'unité, même ceux qui lui sont hostiles.

Représentation politique et médiatique

Les syndicats et associations de professeurs d'université ont ressenti, dès 1967, la nécessité de se regrouper pour être mieux représentés « auprès du public, du gouvernement et d'organismes officiels dans le monde de l'éducation »⁽³⁾ ainsi que pour étudier des questions spécifiques à la carrière professorale et à la

vie universitaire. Cette représentation s'est faite dans un premier temps par l'entremise de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ), qui deviendra en 1991 la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU).

Bien qu'elle leur fournisse un certain nombre d'outils en matière de relations de travail, la FQPPU n'intervient pas directement dans la négociation collective de ses membres. Son mandat est davantage orienté vers la représentation politique et médiatique, tant sur le plan provincial (Québec) que fédéral (Canada), qui s'appuie sur des analyses étayées. Outre l'évolution du financement des universités et de la recherche, la FQPPU documente de nombreux autres enjeux liés à la condition professorale, à l'administration universitaire, à l'internationalisation des universités, au harcèlement et à la violence sexuelle sur les campus ainsi qu'à l'impact des technologies numériques sur l'enseignement supérieur.

Un service public à défendre

Les professeurs d'université obtiennent généralement l'agrégation après deux contrats de deux ans sur recommandation d'une assemblée de pairs après évaluation de leurs réa-



L'université de Montréal.



© Benoit Rochon/Flickr

lisations en regard des trois composantes de la tâche (recherche, enseignement et service à la collectivité – interne et externe)⁽⁴⁾. Ils bénéficient alors d'un statut permanent garanti par leur convention collective. Leur présence historiquement consacrée dans les instances administratives de chaque université est remise en cause depuis quelques années par certaines directions qui souhaitent inclure une majorité de membres externes, conformément aux principes de gouvernance transposés de l'entreprise privée et incompatibles avec une conception de l'université comme service public⁽⁵⁾.

▼
Combattre l'administration autoritaire, la marchandisation du savoir et la précarisation du personnel non permanent.
 ▲

Ces attaques, qui visent également les autres membres de la communauté universitaire (étudiants, chargés de cours, employés de soutien), ont donné lieu à de fortes mobilisations culminant en 2017-2018 avec l'organisation d'états généraux de l'enseignement supérieur⁽⁶⁾, dont les objectifs consistent à combattre l'administration autoritaire, la marchandisation du savoir et la précarisation du personnel non permanent. ●

(1) Claude Lagadec, « L'université utopique ? 31 mai 1969 ». Dans C. Corbo & M. Ouelon (dir.), *L'Idée d'université : une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970*. PUM, Montréal, 2001.

(2) Ivan Cleveland Rand est le nom du juge de la Cour suprême du Canada dont une décision de 1947 est à l'origine de la retenue syndicale à la source.

(3) Pierre Hébert, *La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) : rempart de la « cité universitaire » depuis vingt ans (1991-2011)*. FQPPU, Montréal, 2011.

(4) Ces composantes, modulables sur la base d'une tâche d'enseignement normale de 4 cours de 3 crédits (45 h), sont détaillées dans le plan de travail annuel de chaque professeur.

(5) Lire FQPPU, communiqué de presse du 23 janvier 2017, « Tentative de putsch à l'Université de Montréal : Guy Breton rêve d'une Université Inc. », fqppu.org/communique-tentative-de-putsch-a-luniversite-de-montreal-guy-breton-reve-dune-universite-inc. Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal, *SPUQ Info, 2^e Numéro spécial : Réactions au Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM*, www.spuq.uqam.ca/documents/x_documents/432_spuq-info_301_final.pdf.

(6) eges.quebec.

Les différentes universités au Québec et le financement de l'enseignement et de la recherche

→ par Martin Maltais, UQAR

Portrait de la faune universitaire québécoise et de l'environnement dans lequel elle évolue : établissements, réseaux, sources de financement, patrimoines de programmes, effectifs étudiants et professoraux.

Le Québec compte dix-neuf personnes morales ayant statut d'université. Malgré un mythe persistant, notamment en France, aucune n'est publique. La nationalisation de l'éducation dans les années 1960, au Québec, s'est arrêtée aux portes des universités avec la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP), qui sont publics et offrent des programmes post-secondaires qui précèdent le niveau licence en France. Ainsi, toutes les universités québécoises sont des organismes à but non lucratif (OBNL) privés, principalement financés par des fonds publics.

▼
Chaque province a son système universitaire et entretient des relations avec les universités qui évoluent en son sein.
 ▲

pas. Chaque province a son système universitaire et entretient des relations avec les universités qui évoluent en son sein.

La recherche scientifique, quant à elle, n'est ni une chasse gardée des provinces, ni celle du gouvernement du Canada. Les deux niveaux ont la possibilité de financer la recherche et c'est par cette porte que le gouvernement du Canada imprime des orientations aux chercheurs des universités à travers le pays. Les dix-neuf personnes morales ayant un statut d'université (cf. tableau ci-dessous) existent toutes en vertu de lois qui leur sont propres et aucune de ces lois n'attribue de caractère public à l'une ou l'autre. Elles sont toutes financées selon des règles communes, découlant de la loi sur le financement des universités. ▶▶

Les établissements

L'éducation est de juridiction provinciale au Canada et les universités n'y échappent

Université	Langue d'enseignement	Statuts
Université Bishop's	Anglophone	À charte
Université Concordia	Anglophone	À charte
Université Laval	Francophone	À charte
Université McGill	Anglophone	À charte
Université de Montréal	Francophone	À charte
HEC	Francophone	À charte
Polytechnique	Francophone	À charte
Université de Sherbrooke	Francophone	À charte
Université du Québec (UQ)	Francophone	Publique
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	Francophone	Publique
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	Francophone	Publique
Université du Québec à Montréal (UQAM)	Francophone	Publique
Université du Québec en Outaouais (UQO)	Francophone	Publique
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Francophone	Publique
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	Francophone	Publique
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	Francophone	Publique
École nationale d'administration publique (ENAP)	Francophone	Publique
École de technologie supérieure (ETS)	Francophone	Publique
Université TÉLUQ (Téluq)	Francophone	Publique

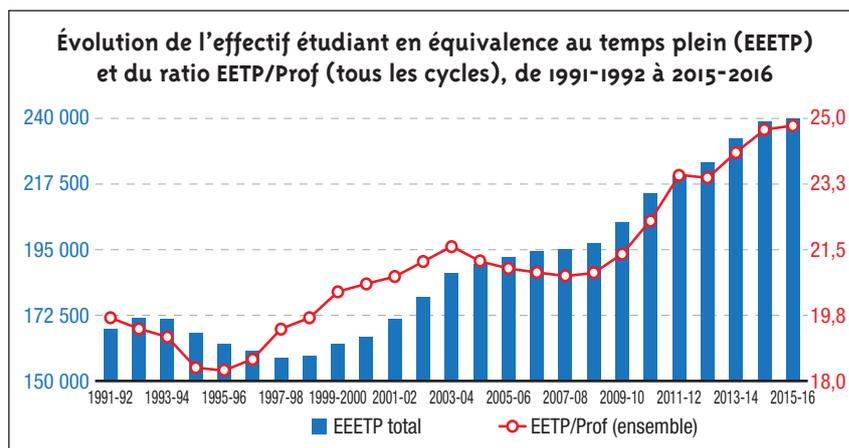
► Les réseaux universitaires

Parmi ces personnes morales, dix-huit sont, pour ainsi dire, « opérantes », en ce sens qu'elles ont des étudiants, et l'une d'elle agit comme organe de coordination d'un réseau d'universités : l'université du Québec. Les membres du réseau sont au nombre de dix : UQAT, UQAC, UQAM, UQO, UQAR, UQTR, INRS, ENAP, ETS, TÉLUQ. Trois autres universités sont membres d'un autre réseau : celui de l'université de Montréal. Ce réseau compte deux universités associées : Polytechnique et HEC.

Quatre universités proposent un ensemble vaste de programmes qui inclut la médecine : l'université Laval, l'université de Montréal, McGill et l'université de Sherbrooke. Les deux écoles supérieures associées à l'université de Montréal offrent des cours dans des domaines où l'université de Montréal n'en offre pas : le génie pour Polytechnique et les sciences de la gestion pour HEC. Du côté de l'université du Québec, en dehors des universités régionales « UQ », on compte deux universités de cycles supérieurs (ENAP et INRS), une école de génie (ETS) et une université à distance (TÉLUQ). Enfin, Bishop's est une université de premier cycle où l'on compte peu d'activités de recherche.

Leurs sources de financement

Les universités québécoises sont toutes financées selon les règles de financement



communales. En 2015-2016, 20,1 % des revenus provenaient des étudiants, 52,8 % du gouvernement du Québec (2,8 G\$CAN – 1,9 G€), 10 % du gouvernement du Canada, alors que le reste provient d'autres sources : fondations, entreprises auxiliaires, etc. La part du gouvernement du Québec n'a pas cessé de diminuer depuis les vingt dernières années, mais davantage au cours des dernières années. En dollars constants de 2016, le financement global par étudiant en équivalence au temps plein (EETP) a augmenté jusqu'en 2009, atteignant 14 888 \$CAN (10 194 €). Depuis, dans un cycle de compressions continues, il a diminué à 12 397 \$CAN (8 490 €, ≈16,7 %). En 2015-2016, le total des revenus de fonctionnement des universités québécoises était de 4,5 G\$CAN (3 G€).

Les effectifs étudiants, professoraux et quelques tendances...

L'effectif étudiant était de 311 503 à l'automne 2016⁽¹⁾. Les femmes sont majoritaires aux 1^{er} et 2^e cycles (58,2 % et 58 %) alors qu'elles représentent presque la moitié des étudiants au 3^e cycle (49,7 %). Toutefois, les universités ont l'habitude de comptabiliser la fréquentation en « EETP ». La valeur d'un EETP signifie une inscription à trente crédits universitaires : cette unité est à la base de la structure du financement des universités québécoises et correspond à une inscription à temps plein au premier cycle. Le tableau ci-contre présente la fréquentation étudiante en équivalence au temps plein dans les universités du Québec en 2015-2016.

Cette fréquentation est en hausse importante depuis les vingt dernières années. Il n'y a eu, pour toutes ces années, aucune baisse de fréquentation, même si le ministère planifie une décroissance pour chaque année depuis vingt ans ; décroissance qui ne s'est jamais matérialisée. Ainsi, la fréquentation a augmenté de 51,8 %, alors que l'effectif professoral a peu varié au cours de la période, se situant à 9 688 en 2015-2016. Le ratio EETP par professeur explose actuellement (voir graphique ci-dessus), à 24,8, alors qu'il était à 18,3 en 1995-1996 (une hausse de 35,6 %).

Cette tendance pose désormais des questions sur la capacité des universités québécoises à assurer des formations de qualité, en particulier dans certains domaines disciplinaires et au premier cycle. ●

Fréquentation universitaire dans les universités québécoises en 2015-2016, selon le cycle⁽²⁾

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Total
Bishop's	2 431,30	24,39	0	2 455,69
Concordia	24 118,09	3 086,22	754,8	27 959,11
Laval	26 907,23	6 206,44	1 480,36	34 594,03
McGill	23 870,46	5 737,31	1 962,56	31 570,33
Université de Montréal	31 145,57	7 310,87	1 793,39	40 249,83
HEC	6 860,70	1 873,38	71,41	8 805,49
Polytechnique	5 267,96	841,2	452,81	6 561,97
Sherbrooke	13 520,93	5 115,76	961,11	19 597,80
UQAT	1 747,04	237,04	50,02	2 034,10
UQAC	4 136,11	692,99	150,69	4 979,79
UQAM	24 162,77	3 229,13	943	28 334,90
UQAR	3 929,19	471,4	56,8	4 457,39
UQO	4 606,56	484,95	126,88	5 218,39
UQTR	8 900,59	899,37	363,18	10 163,14
INRS	0	144,95	240,12	385,07
ÉNAP	0	631,05	36,65	667,7
ÉTS	6 926,11	878,68	340,57	8 145,36
TÉLUQ	3 501,03	274,01	4,3	3 779,34
TOTAL	192 031,64	38 139,14	9 788,65	239 959,43

(1) Données préliminaires sur les inscriptions au trimestre d'automne 2016, publiées par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) : www.bci-qc.ca/wp-content/uploads/2017/03/Insc_a2016_compilation.pdf.

(2) Ces résultats sont issus du système de dénombrement de l'effectif étudiant (GDEU) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

La permanence de la contractualisation

→ par Sylvain Marois, vice-président regroupement université, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)⁽¹⁾

Au Québec, entre 60 et 70 % des cours sont donnés par des contractuels.

Si la contractualisation n'est pas un phénomène nouveau, elle pose néanmoins un certain nombre de problèmes tels que la précarisation ou la segmentation des statuts, avec une transformation de la mission de l'Université et, à la clé, la disparition de la collégialité, intrinsèque aux grandes institutions du savoir.

L'analyse de l'évolution des universités, notamment dans les pays industrialisés, permet de constater que le filtre d'analyse est souvent teinté selon le bout de la lorgnette utilisé. Il en est ainsi de la contractualisation en enseignement supérieur. Au Québec, où les enseignants universitaires contractuels⁽²⁾ sont syndiqués dans leurs propres accreditations syndicales depuis plus de quarante ans, ces réflexions sur la contractualisation, sa temporalité, ses sources, ses causes, ses conséquences, ses impacts, etc., sont nombreuses et plutôt avancées. La situation québécoise n'est pas unique, certes, mais constitue un laboratoire intéressant.

La contractualisation des enseignants universitaires

Les contractuels existent depuis toujours, dans les universités comme ailleurs, bien qu'on puisse sans doute constater une certaine croissance dans le désir d'accommodement des patrons et du marché du travail grâce à la « flexibilisation » des travailleurs. Dans l'enseignement, qu'il s'agisse de remplaçants pour des congés, d'engagés à la pièce ou de spécialistes intermittents, rien de nouveau. En Amérique du Nord, c'est surtout après les années 1950-1960 qu'on verra naître une division entre permanents temps plein et contractuels. Au Québec, c'est avec la naissance du ministère de l'Éducation et du réseau collégial et universitaire public dans les années 1960-1970, la syndicalisation des professeurs d'un côté et des contractuels de l'autre, qu'on verra l'apparition de deux corps d'emploi distincts. Si l'histoire nous démontre que les relations n'ont pas toujours été au beau fixe, elle nous démontre aussi qu'elle est en constant mouvement et qu'elle évolue.

Si la contractualisation n'est pas un nouveau phénomène, si elle ne découle ni des politiques d'austérité omniprésentes, ni spécifiquement du fondamentalisme managérial pratiqué dans les universités, quel est objectivement le problème avec la contractualisation des enseignants? Sans avoir la prétention de faire un travail exhaustif ni de faire l'éloge de la contractualisation (soyons

clairs!), nous tenterons de démontrer que le véritable enjeu est plutôt la précarisation, la segmentation des statuts, la transformation de la mission de l'Université, bref, que c'est l'institution qui est en danger et non un secteur particulier.

L'Université, un service public?

À la FNEEQ, nous ne doutons pas que l'Université soit un service public et qu'elle doive le demeurer. Elle doit être appuyée par un financement récurrent et à la hauteur des besoins. Nos gouvernements ne partagent pas cette vision. Au Québec, au Canada et aux États-Unis, de 60 à plus de 70 % des cours sont donnés par des contractuels. Ces derniers sont de plus en plus présents aux cycles supérieurs et dans des fonctions administratives. Alors que le nombre de cadres augmente, le nombre de professeurs permanents stagne et le nombre d'étudiants est en hausse. Aux cycles supérieurs, la taille des groupes augmente ainsi que le nombre de gradués et donc d'ensei-

gnants potentiels. Dans ce contexte, nous devons réfléchir collectivement à la précarisation croissante (financière, psychologique et matérielle) des étudiants, mais aussi de ces doctorants et post-doctorants qui hantent les couloirs de nos institutions. Cette réflexion ne peut se faire qu'avec tous les membres de la communauté universitaire⁽³⁾.

Pour les syndicats de chargés de cours affiliés à la FNEEQ⁽⁴⁾, le premier objectif est bien entendu de « civiliser la précarité », mais cette lutte se mène plus largement avec une vision

politique plus large. Notre premier front de lutte est celui de nos conditions de travail, mais le tout est associé à un deuxième front bien ancré dans la société et la communauté. Lutter pour une bonification constante de nos conditions d'enseignement, c'est lutter pour préserver l'Université. Cette conception holistique de l'Université, dont la

FNEEQ se fait porteuse, contient les ingrédients nécessaires à des victoires. Le néolibéralisme a réalisé des gains constants depuis des décennies, car il ratisse large, selon un principe englobant l'ensemble de

▼
Seule une pensée collective pourra s'opposer aux grands promoteurs de la marchandisation de l'éducation.
▲

Mouvement de protestation à l'université de Sherbrooke : les 428 professeurs du SPPUS étaient sans contrat de travail depuis mars 2015. Un accord est intervenu le 3 mars 2017.



© Denis Bellisle

► la société. S'y opposer requiert une vaste mobilisation faisant fi du corporatisme trop souvent présent dans nos organisations syndicales.

Au-delà des constats, mettre en avant une pensée collective

Partout dans le monde, on constate l'importation des modes de gestion du secteur privé dans les universités⁽⁵⁾. Ces modes de gestion ne sont pas adaptés aux universités, mais avec la mise en place d'une épaisse couche de cadres et d'administrateurs, les hautes directions s'assurent de leur loyauté et de l'application des directives. On voit ainsi non seulement disparaître la collégialité, intrinsèque aux grandes institutions du savoir, mais aussi une véritable guerre de tranchées entre les divers corps d'emploi au sein même des universités. Chaque groupe tente ainsi d'éviter le pire, de gagner un peu plus ici, de faire des gains là, de baliser ses reculs.

Un grand nombre de contractuels, par définition, ne sont pas présents sur le campus du lundi au vendredi selon un horaire régulier. Ils donnent leurs cours, assurent l'encadrement des étudiants, offrent des heures de disponibilité, etc., mais sont souvent physiquement absents

des campus ; sans parler de l'accès difficile à la recherche. Il faut aussi souligner leur absence de certains rouages administratifs. Une véritable collégialité, qui s'opposerait à une gouvernance managériale, doit s'appuyer sur la solidarité, une solidarité entre tous les représentants des groupes qui forment la communauté universitaire. Il faut appeler et inviter la communauté universitaire à reprendre les rênes de l'Université!

Les enseignants universitaires du Québec tinrent en 2014 un rassemblement historique, une grande première qui réunissait plus de 200 personnes, dont des participants du Mexique et du Canada anglais⁽⁶⁾. Le Forum sur les enseignantes et les enseignants universitaires contractuels visait «*principalement à donner un espace de discussion sur la réalité des quelque 15 000 chargées et chargés de cours, tutrices et tuteurs qui contribuent quotidiennement à la qualité de l'enseignement universitaire au Québec*» depuis des décen-

nies. Les conclusions étaient des plus claires : la contractualisation, la précarisation, la multiplication des statuts, la disparition de la gestion collégiale, la pénibilité au travail, le haut taux d'épuisement professionnel, les dérives autoritaires, etc., sont des problématiques qui débordent la question des statuts. Il ne s'agit pas de questions appartenant aux contractuels seuls. Les organisations syndicales et étudiantes doivent faire front commun pour s'opposer à ces attaques. Seule une pensée collective pourra s'opposer aux grands promoteurs de la marchandisation de l'éducation. ●

(1) www.chargesdecours.com ; www.fneeq.qc.ca.

(2) Une véritable armada d'enseignants qui portent une grande variété de titres : chargés de cours, tuteurs, superviseurs de stage, accompagnateurs, chargés d'enseignement, maîtres d'enseignement, etc. Nous utiliserons donc la terminologie suivante : enseignants universitaires contractuels.

(3) Nous avons récemment tenu un grand rendez-vous de l'enseignement supérieur au Québec. Certes, les participants, plus de 500, souhaitaient préserver l'Université comme service public, mais c'est la précarisation galopante et l'invisibilité des individus qui a constitué le véritable cri du cœur. La prise de conscience était claire : le néolibéralisme exerce un tir groupé sur l'Université et ce n'est qu'ensemble que nous pourrions nous y opposer. Pour en savoir plus : www.eges.quebec.

(4) Douze syndicats autonomes représentant près de 12 000 enseignants.

(5) Voir à ce sujet : www.unite4education.org/fr/sans_categorie/la-privatisation-silencieuse.

(6) Pour en savoir plus : fneeq.qc.ca/fr/forum-enseignantes-universitaires-contractuels-197.



Une question de point de vue.

© Tiliemahos Eftimiadis/Flickr

Transformations de l'Université et crise de l'économie du savoir globalisé

→ par Maxime Ouellet, École des médias, université du Québec à Montréal (UQAM)

Les mutations du capitalisme contemporain ont une influence sur l'évolution institutionnelle des universités, modifiant la pratique des acteurs qui y évoluent et réduisant le savoir aux besoins des entreprises.

Dans un livre intitulé *États de choc. Bêtise et savoir au xx^e siècle* (Fayard, 2012), le philosophe Bernard Stiegler soutient que l'Université n'est pas étrangère à la crise que subit l'économie globalisée, et même qu'elle y participe activement. Selon lui, «*s'il y a dans les universités du monde occidental un profond malaise, et si ces universités ont pu se trouver, à travers certains de leurs corps professoraux, souvent consentantes – et parfois compromises à un point considérable – quant à la mise en place*

du système financier, qui, avec l'installation d'une société hyper-consumériste, pulsionnelle et addictogène, a conduit à la ruine économique et politique planétaire, c'est parce que leurs finalités, leurs organisations et leurs moyens ont été entièrement mis au service de la destruction de la souveraineté telle que les philosophes dits des Lumières la concevaient, c'est-à-dire : telle qu'elle ne pouvait être que fondée sur la majorité entendue comme sortie de la minorité, au sens où Kant déve-

loppe ces notions ». Dans cette optique, il convient d'analyser comment les mutations du capitalisme contemporain s'accompagnent d'une transformation institutionnelle au sein des universités ainsi que dans la pratique des acteurs qui y évoluent.

La révolution culturelle néolibérale

Il est possible de soutenir que Friedrich Hayek est à l'origine de la conception néolibérale de la connaissance. Le « génie » de Hayek fut de conceptualiser le marché comme un algorithme qui transmet des informations aux divers agents économiques, qui sont eux-mêmes conçus comme des processeurs informationnels. Si la conception

▼
Suivant la doctrine néolibérale, il s'agit de déplacer le pouvoir vers des conseils d'administration formés de gens d'affaires.



moderne du savoir était associée à la capacité de compréhension synthétique et critique des phénomènes sociaux, le néolibéralisme réduit le savoir à une information qui peut par la suite être transformée en marchandise. Le marché posséderait une capacité cognitive supérieure aux individus et aux communautés politiques. Conséquemment, selon Hayek, afin que le marché puisse fonctionner efficacement, la société aurait intérêt à promouvoir l'ignorance puisque toute tentative de saisir la réalité dans sa totalité mènerait inévitablement au totalitarisme.

Cette transformation épistémologique sera explicitée plus tard par Jean-François Lyotard, qui soutenait que, dans les sociétés post-industrielles, le nouveau critère de validation du savoir n'est plus la Raison mais plutôt la performativité. Bref, il ne s'agirait plus d'orienter la recherche vers la quête inlassable de vérité mais plutôt en fonction d'un calcul coût/bénéfice. Quarante ans plus tard, il faut reconnaître que *La Condition postmoderne* (Éditions de minuit, 1979) a eu une influence considérable dans le développement des politiques universitaires puisque les conclusions qui s'y trouvent semblent de plus en plus faire système avec les transformations institutionnelles des universités. Dans *The New Production of Knowledge* (Sage Publications, 1994), par exemple, Michael Gibbons soutient que ce n'est plus à la communauté scientifique de juger de la validité des connaissances. C'est plutôt la capacité des connaissances à trouver une application pratique dans l'environnement extérieur (l'économie) qui devient le critère déterminant leur validation.

Les réformes institutionnelles des universités

Suivant la doctrine néolibérale de la connaissance, les réformes institutionnelles en éducation se sont déclinées en cinq axes : 1) réformes de la gouvernance ; 2) réforme du financement ; 3) réforme de la pédagogie et des programmes ; 4) mise en place de mécanismes « d'assurance qualité » ; 5) nouveau régime de privatisation de la connaissance.



Quand la logique économique prévaut...



Pavillon Ringuet de l'université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

© Khaymar/Wikimedia Commons

D'abord, il s'agit de restreindre l'autonomie, la collégialité et la liberté académique des professeurs pour déplacer le pouvoir vers des conseils d'administration formés de gens d'affaires, suivant les transformations de la gouvernance au sein des entreprises privées. Ensuite, en augmentant les droits de scolarité et l'endettement étudiant, on parvient à modeler le comportement du « capital humain » afin qu'il s'harmonise avec les besoins des marchés. La réforme des programmes signifie le passage d'une formation professionnalisante – visant à former des professionnels dotés d'un esprit critique – à une formation flexible basée sur le renouvellement incessant des « compétences » achetées chez des « fournisseurs » d'enseignement afin d'être à jour sur les marchés

de l'emploi. Puis, il reste à remplacer l'ancien régime d'*open science*, selon lequel le développement de la science est basé sur la libre circulation des résultats au sein de la communauté scientifique, par un régime d'appropriation privée de la connaissance financé sur fonds publics. Toute cette logique est consolidée par la mise en place de mécanismes « d'assurance qualité » qui visent, à travers le développement d'une « comptabilité », à évaluer en temps réel la « valeur » des compétences ou des diplômes selon son applicabilité sur le marché. Dans un tel contexte, les agences d'assurance qualité agissent à la manière des agences de notation des marchés financiers, s'assurant que

les fournisseurs de savoir fonctionnent au sein d'un marché international de l'enseignement supérieur organisé sur la base de la concurrence. Les établissements adoptent ainsi un mode de fonctionnement communicationnel-publicitaire dans lequel le *branding* et l'image de marque deviennent le principal indicateur de ce qu'on appelle « éducation de qualité ».

Réinterroger les finalités de l'Université

Le modèle de production néolibéral du savoir est entré en crise en même temps que l'effondrement des marchés financiers en 2008. Les transformations contemporaines des universités et du savoir qui y est produit

conduiraient, selon Bernard Stiegler, à « *un processus de prolétarianisation généralisée [...] tel qu'il liquide toutes les formes de savoirs, y compris et surtout de nos jours, les savoirs théoriques (et non seulement les savoir-faire et les savoir-vivre)* ». En ce sens, pour penser les alternatives à la crise actuelle, il est fondamental de réfléchir aux finalités de l'Université puisque, comme le soulignait le sociologue Michel Freitag, « *l'aliénation principale s'est déplacée vers le système de formation et d'éducation* ». Alors, comme le dit le recteur de l'université de Montréal, si « *les cerveaux [doivent] correspondre aux besoins des entreprises* », cela nous impose-t-il d'enseigner l'ignorance ? ●

▼
Pour penser les alternatives à la crise actuelle, il est fondamental de réfléchir aux finalités de l'Université.
 ▲

SÉLECTION EN LICENCE

Ce que cachent les prérequis : l'exemple de l'accès aux études de santé

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national, coordonne l'action du SNESUP dans les 11 GT,
Jacques Haiech, membre de la commission administrative, représente le SNESUP au GT9-Paces

À la place du système APB, le gouvernement propose l'instauration de « prérequis » pour les bachelier/ière.s s'inscrivant en licence. Mais cette notion ne permet-elle pas au ministère de généraliser la sélection sans être politiquement incorrect ?

Le SNESUP-FSU rappelle son attachement à la réussite des étudiant.e.s, c'est-à-dire à l'accompagnement dans leurs parcours pour devenir des citoyen.ne.s émancipé.e.s et des professionnel.le.s autonomes. Le SNESUP-FSU rappelle que tous les bachelier/ière.s doivent pouvoir s'inscrire dans la licence de leur choix après l'obtention du bac, premier diplôme universitaire.



La sélection vue de près.

- la nécessaire diversité sociale des futurs professionnels de santé ;
- la qualité du système de santé et sa pérennité qui sont fortement liées à la formation des professionnels de santé et à leurs motivations ;
- l'émergence de nouveaux métiers qui impliquent une formation interdisciplinaire et

Tout prérequis supplémentaire engendrerait :

- une dévalorisation du diplôme du bac ;
- une reproduction des inégalités sociales en imposant une évaluation *a priori* et probablement même une accentuation des inégalités sociales en retenant des prérequis liés au capital culturel de l'étudiant.e et de sa famille ;

• une sélection à court ou moyen terme car les cours de remise à niveau, par exemple, qui seraient proposés ou imposés seront les premiers à être réduits voire supprimés en cas d'austérité budgétaire. Selon le même principe que celui qui conduit à augmenter les frais d'inscription en augmentant les bourses, en cas de politique d'austérité, les frais demeurent et les bourses baissent ou leur nombre est réduit. Le cadre logique dans lequel le ministère veut nous enfermer consiste à :

- considérer que l'obtention du diplôme dans un temps minimum est source d'économie : le ministère chiffre à 800 millions d'euros le coût des redoublements et des réorientations en licence⁽¹⁾ ;
- définir des prérequis pour les étudiant.e.s permettant de raccourcir le

temps d'obtention du diplôme et faire reposer la réussite aux examens de diplomation sur le parcours précédant l'entrée de l'étudiant à l'université.

Pour les études de santé, en particulier la Paces, ces prérequis apparaissent comme évidents. Pour réussir les concours de la Paces, il faut avoir un bac S avec une mention « bien » au minimum. Voilà ce que l'on nous martèle. Mais, le concours de la Paces a été élaboré pour les étudiant.e.s ayant des compétences qui sont évaluées par la

série S du baccalauréat. La réussite des bachelier/ière.s de la série S à la Paces n'est pas due au fait que ces dernier.ière.s sont faits pour devenir de bons médecins mais au fait que le concours Paces est fait pour eux.

La Paces est consensuellement considérée comme une année perdue dans la formation des futurs professionnels de santé. Les prérequis justifient *a posteriori* des choix pédagogiques vis-à-vis d'un seul objectif, diminuer ou empêcher le redoublement. Ils empêchent la remise en cause de ces choix que l'on pourrait faire si l'on considère d'autres objectifs, à savoir :

▼
**Tous les bachelier/ière.s
doivent pouvoir
s'inscrire dans la licence
de leur choix après
l'obtention du bac,
premier diplôme
universitaire.**
▲

professionnels de santé. Les prérequis justifient *a posteriori* des choix pédagogiques vis-à-vis d'un seul objectif, diminuer ou empêcher le redoublement. Ils empêchent la remise en cause de ces choix que l'on pourrait faire si l'on considère d'autres objectifs, à savoir :

une diversité de qualités intellectuelles et émotionnelles.

Les prérequis consistent à choisir les étudiant.e.s qui sont en adéquation avec un type d'apprentissage et d'évaluation. Dans le domaine de la santé, « *non seulement cette sélection, opérée en amont de l'entrée en formation, joue contre la promotion sociale de ses publics mais elle contribue à accentuer, à déplacer et à légitimer les inégalités* »⁽²⁾.

Dans cette concertation ministérielle biaisée, les discussions sont faussées par la volonté gouvernementale de faire des économies, à savoir de ne pas investir dans la formation et la qualification de la jeunesse de notre pays. Les prérequis ne sont pas mis au service de l'étudiant.e, mais au service d'une austérité budgétaire dans le domaine de l'éducation. ●

(1) Dans son intervention lors de la réunion de lancement de la concertation en juillet 2017, madame la ministre Frédérique Vidal a estimé à 100 000 les étudiant.e.s de licence en réorientation ou en échec, et à 8 000 euros le coût moyen annuel d'un.e étudiant.e en licence.

(2) « Professionnalisation de l'enseignement supérieur et sélection des publics : les faux-semblants de la démocratisation », Prisca Kergoat, Certop (UMR 5044 université Toulouse-II et CNRS), Philippe Lemistre, Cereq et Certop (UMR 5044 université Toulouse-II et CNRS, f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/294/files/2017/05/36-2-ecoste-rev-kergoat-lemistre2.pdf).



INTERNATIONALISATION DE L'ESR EN FRANCE

Le « jardin à la française » conçu par les politiques universitaires depuis dix ans

→ par Laurence Favier, membre de la commission administrative

Dans un ouvrage intitulé *La Grande Course des universités*^(*), Christine Musselin analyse le bouleversement du paysage universitaire français depuis les réformes des années 2000 en soulignant leur singularité et leurs contradictions alors même qu'elles sont supposées offrir aux universités les moyens d'une reconnaissance internationale plus forte.

Impliquée à double titre dans la politique universitaire, à la fois comme chercheuse en sociologie des organisations spécialiste des universités et comme « actrice-participante », Christine Musselin mobilise dans cet ouvrage à la fois son expertise scientifique et son expérience au service de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de l'ex-Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) devenue HCERES, de Sciences Po et par voie de conséquence de la Comue Sorbonne Paris Cité, mais aussi à travers son implication en tant que membre du jury sélectionnant l'équivalent des IDEX en Allemagne de 2009 à 2015. *La Longue Marche des universités* (ouvrage du même auteur paru chez PUF, 2001) françaises, depuis leur disparition sous la Révolution au profit d'écoles professionnelles à leur renaissance, d'abord sous la forme d'une « configuration facultaire » au sein de l'Université impériale (1^{er} Empire) puis progressivement d'établissements à part entière, interlocuteurs du ministère (même si leur autonomie n'a jamais été très grande), connaît à nouveau de grands bouleversements. Des regroupements territoriaux (PRES, Comue et bientôt d'autres structures) associant tous les acteurs de l'enseignement supérieur, y compris ceux issus de l'enseignement privé, et les organismes de recherche conduisent à passer d'universités-établissements à la constitution d'universités pluri-établissements. Les universités-établissements sont elles-mêmes reconfigurées en étant invitées, par l'obtention de financements, à fusionner entre elles. Ainsi le paysage universitaire serait réduit à une vingtaine d'entités, pour la plupart multicampus. L'objectif affiché de cette politique est de rendre visible l'ESR français sur le plan international, d'améliorer son positionnement dans les classements mondiaux. Or cette logique territoriale de regroupement imposé ne correspond à rien de ce qui se fait ailleurs dans le

monde et entre en contradiction avec l'intensification de la compétition universitaire qu'elle suppose. Les prérogatives attribuées à ces nouvelles universités territoriales les rendent incomparables avec des structures telles qu'il en existe à Londres (University of London) ou en Californie (University of California), qui sont pourtant aussi des regroupements. Le modèle de Londres (par ailleurs unique et n'ayant pas fait école) ne conduit pas à former un établissement intégré qui apparaît dans les classements. De plus, ce modèle a entraîné bien des difficultés et la London School of Economics and Political Science (LSE) a préféré viser un positionnement mondialisé plutôt qu'une coopération métropolitaine : « La LSE a alors repris ses diplômes » et réaffirmé sa marque. C'est pourquoi seuls restent aujourd'hui dans l'université de Londres les établissements les moins réputés. » (p. 252) La compétition individualise et ne regroupe pas. Il existe, en revanche, des regroupements affinitaires qui prennent la forme de clubs « mais ne se transforment pas en structures institutionnelles », ni ne se pensent selon une logique territoriale : c'est le cas par exemple de l'Ivy League aux États-Unis, de Russell Group en Grande-Bretagne, de U15 en Allemagne. Quant à l'université de Californie (UC), si elle a bien une base régionale, son rôle ressemble davantage à celui d'une agence à laquelle « une autorité publique (une région par exemple) délègue la gestion d'un ensemble d'établissements situés sur son territoire (...) » (*ibid.*) Les campus disposent d'une autonomie budgétaire, pédagogique et administrative et la marque « UC » ne fait pas disparaître les établissements associés. L'UC coordonne un système universitaire public « un peu à la manière dont le fait un ministère de Land en Allemagne (ou

une région en Espagne) : elle se limite à mettre en place des principes communs aux établissements qu'elle supervise, à donner son agrément sur des sujets stratégiques et à mettre en œuvre la politique de l'État ». D'autres exemples étrangers pourraient être donnés (celui de Boston est également cité par l'auteure) montrant l'idiosyncrasie du système français. Cette politique universitaire, scellant la compétition internationale grâce à un modèle de gouvernance à la fois lourd et très hostile à la démocratie universitaire, pourrait avoir d'autres objectifs que celui qu'elle affiche : « À côté des objectifs de visibilité que vise la constitution d'entités de plus grande taille, des enjeux de lisibilité du système français et des ambitions de pluridisciplinarité portés par les Comue se cache également une volonté ministérielle de rationalisation et de simplification du pilotage du système français. » Non seulement le nombre d'interlocuteurs potentiels de la tutelle est réduit mais les décisions concernant la réduction du nombre de formations ou de laboratoires supposés « faire doublon » sont déléguées à ces nouvelles entités territoriales grâce à des systèmes d'information territorialisés qui permettront aux directions ministérielles de disposer de cartographies normalisées représentant les territoires universitaires. La finalité managériale de cette politique universitaire, dont on devine les liens avec la maîtrise des dépenses publiques, semble finalement indiquer la direction principale qu'elle se donne. Christine Musselin ne va pas jusqu'à revendiquer cette conclusion mais met en lumière les redoutables difficultés auxquelles nous conduisent les réformes universitaires chargées d'assurer notre bonne intégration dans la mondialisation universitaire. ●

▼
Cette logique de regroupement entre en contradiction avec l'intensification de la compétition universitaire qu'elle suppose.
 ▲

(*) Presses de Sciences Po, 2017.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Et si l'argent public revenait à l'Université et à la recherche ?

→ par Christophe Pébarthe,
secrétaire national, coresponsable du secteur Recherche

Quand la situation volontairement dramatisée des finances publiques sert à approfondir la destruction de l'Université, il est plus que temps de rappeler que de l'argent, il y en a.

Dans une émission de France Culture consacrée il y a peu à l'Université, un consensus s'est rapidement établi. L'invité, le professeur Olivier Beaud, put affirmer doctement, sans être contredit par le producteur Guillaume Erner, visiblement sous le charme de l'argumentaire : tant que le système ne sera pas sélectif, aucune entreprise ne mettra de l'argent dans l'Université ; aucun financement public supplémentaire n'est possible car la situation des finances publiques est catastrophique⁽¹⁾. L'argument est habile car il évite de poser le problème du bien-fondé de la sélection, en l'occurrence à l'entrée en L1, puisque celle-ci est présentée comme la seule solution du sous-financement public de l'Université. Les esprits chagrins objecteront que le gouvernement n'a pas hésité à rendre aux plus riches de ce pays, les « 1 % », 3,5 milliards d'euros par la seule réforme de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), auxquels il faut ajouter les 4 milliards d'euros qu'implique la mise en place du prélèvement forfaitaire unique sur le capital, soit une redistribution inversée de 7,5 milliards d'euros.

Mais les néolibéraux ont depuis longtemps trouvé la parade. En rendant de l'argent aux plus fortuné.e.s, les gouvernants ne chercheraient qu'à augmenter l'investissement, donc la future croissance (« théorie du ruissellement » ou *trickle down economics*). De l'injustice d'aujourd'hui naîtrait la prospérité de demain. Au lieu d'engager une politique publique en la matière, il suffirait de confier aux

acteurs privés l'argent précédemment public pour qu'ils fassent les bons choix économiques. L'idée est aussi éculée que le libéralisme économique puisqu'il s'agit simplement d'affirmer que la somme des intérêts privés constitue par principe l'intérêt collectif. Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), un dispositif applique ce précepte, le crédit d'impôt recherche (CIR). À l'heure où les députés de la majorité s'apprentent à lui accorder 5,5 milliards d'euros, il est plus que nécessaire d'interroger ce mécanisme, fort décrié depuis plusieurs années⁽²⁾.

RETOUR SUR UNE NICHE FISCALE

Créé en 1983, le CIR est à l'origine un crédit d'impôt calculé sur la base de l'augmentation des dépenses de R&D. À partir de 2004, il intègre progressivement dans son calcul le volume jusqu'à ne retenir que ce seul critère à partir de 2008. Le calcul est simple : 30 % jusqu'à 100 millions d'euros de dépenses R&D et 5 % au-delà. En raison de l'intégration fiscale, il est permis aux groupes de déclarer les recherches R&D de leurs filiales séparément, ce qui leur permet pour l'essentiel d'être sous le seuil des 100 millions d'euros, donc de bénéficier du taux plein. Dès lors, les chiffres fournis par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont difficiles à interpréter. Les derniers en date sont les suivants : 90 % des bénéficiaires sont des

35 % de la créance. Bien que deuxième niche fiscale par son montant, les effets du CIR demeurent difficiles à établir, aux dires du sénateur Michel Berson⁽³⁾. Rappelons toutefois que dans un rapport de l'OCDE de 2014 il était précisé : « Les pays où les entreprises dépensent le plus en RD, notamment la Suède, la Suisse et l'Allemagne, n'ont pas de dispositif fiscal spécifique pour la recherche. »⁽⁴⁾

SOUS LA NICHE, LA FRAUDE ?

Coûteux, le dispositif est pourtant inefficace. L'exemple de Sanofi est édifiant. Bénéficiant d'une créance de 130 millions d'euros par an au titre du CIR, le groupe n'en a pas moins diminué ses effectifs de 2 000 ingénieurs, chercheurs et techniciens au sein de ses laboratoires. Au même moment, entre 2008 et 2016, il versait 30 milliards d'euros à ses actionnaires et délocalisait sa trésorerie en Belgique en vue d'une optimisation fiscale. Le détournement du dispositif est général au point que des sociétés de conseil proposent de produire de faux

rapports ou de reprendre *in extenso* des articles écrits dans d'autres langues pour simuler une activité de recherche, en échange d'un pourcentage du CIR. Cerise sur le gâteau : l'administration fiscale contrôle délibérément pas ou peu et mal. Les trop rares contrôles se font par écrit, sur la base d'un dossier rempli par l'entreprise elle-même, et éventuellement corrigé en cas de redressement !

Il y a donc de l'argent pour l'Université, à condition de ne pas le verser aux grands groupes et de faire enfin confiance aux acteurs publics. ●

(1) www.franceculture.fr/emissions/linvite-des-matins/universites-francaises-au-dela-du-budget-quelles-priorites, 15' à 16'.

(2) Dans le mensuel du *SNESUP*, cf. par exemple supplément au n° 619, novembre 2013, p. 3.

(3) www.senat.fr/rap/116-645-2/116-645-287.html#toc1439.

(4) www.oecd.org/fr/sti/inno/innovation-france-ocde.pdf, p. 201.



Pour une meilleure distribution de l'argent public...

TPE et des PME, représentant 20 % de la créance ; à mettre en regard des moins de 1 % d'entreprises de plus de 5 000 salarié.e.s touchant

De l'injustice d'aujourd'hui naîtrait la prospérité de demain.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES (FMTS)

Science et société

→ par Jean-Paul Lainé, président de la FMTS

La FMTS intervient notamment au niveau des agences des Nations unies comme l'Unesco (éducation, science et culture) et l'Ecosoc (Conseil économique et social). Sa prochaine assemblée générale (tous les quatre ans) aura lieu du 4 au 8 décembre à l'université Cheikh-Anta-Diop, à Dakar (Sénégal).

La prochaine assemblée générale de la FMTS sera accueillie et organisée par les deux syndicats représentatifs des enseignants du supérieur du Sénégal, le SAES (Syndicat autonome de l'enseignement supérieur) et le SUDES (Syndicat unitaire et démocratique des enseignants du Sénégal).

Cette rencontre comprendra deux événements : d'une part, l'assemblée générale proprement dite avec sa séance inaugurale en présence des autorités (ou de leurs représentants) politiques et universitaires du pays, ses plénières et ses travaux en groupes thématiques, ses entretiens et visites professionnelles, et d'autre part, un symposium ouvert à la communauté universitaire consacré à un thème particulier, qui sera, cette année : « Science et développement durable pour l'Afrique et par l'Afrique ». Voici des extraits de la fiche de présentation envoyée aux invités quant au propos de l'ensemble de la journée : « L'objectif de ce symposium est de savoir comment s'approprier les sciences du développement pour les orienter selon les réalités africaines et aussi comment construire une culture de la science au service de la société et de la paix loin de la menace nucléaire et des changements climatiques. Bref, quelles pratiques scientifiques au service du progrès humain réinventer en Afrique ? »

DEUX TABLES RONDES VIENDRONT CONCLURE CE SYMPOSIUM

• « **SCIENCES ET ÉDUCATION** » : « Face à la montée de l'irrationnel, de la toute-puissance des monopoles de l'information et de la communication, face à la "fabrication" des opinions, face à la mondialisation actuelle qui met les êtres humains, leurs traditions et leurs cultures en compétition et tend à uniformiser, standardiser et broyer les plus faibles, il faut développer la culture générale, l'esprit critique et l'autonomie, il faut diffuser et partager les savoirs dans tous les milieux pour tous les peuples et tout au long de la vie. La création et la diffusion des savoirs



À Dakar (Sénégal), pour la défense de l'enseignement...

© Capilo RS User/FMTS

doivent être au service de l'humanité tout entière. »

• « **LES ALTERNATIVES DÉMOCRATIQUES AUX PRIVATISATIONS** » : « Il faut aujourd'hui développer des actions face à ces politiques partout dans le monde et notamment sur le continent africain. Il s'agira d'éclairer les pistes alternatives pour assurer la participation active et l'éducation des populations et pour affronter les défis du développement durable, la satisfaction des besoins humains et l'exploitation raisonnable des ressources, tout cela dans le contexte d'une démographie toujours croissante et du changement climatique. »

L'assemblée générale elle-même, outre sa fonction d'analyse et de bilan et sa fonction organisationnelle électorale notamment, mènera en particulier une réflexion, par un travail en commissions, sur ses thèmes « historiques » : paix, désarmement et coopérations, énergie et climat, conditions de la recherche et des chercheurs. Dans ses « cartons » immédiats, citons la réalisation d'un Forum international « Unesco » sur la science en 2018, la relance d'une nouvelle Journée mon-

diale contre la précarité dans les métiers de la science qui devrait reprendre la date du 15 mars, et le suivi de la recommandation de l'Unesco concernant la condition des chercheurs.

Datant de 1974, cette recommandation a été l'objet d'une actualisation-révision lancée par la direction de l'Unesco en 2014 ; nous portons un jugement positif sur la version finale qui sera présentée par la directrice générale devant la conférence générale de ce

mois d'octobre 2017 dans la mesure où elle reprend l'essentiel des amendements présentés par notre fédération (secrétariat international auprès du siège parisien et associations affiliées auprès des commissions nationales Unesco respectives dont

les organisations françaises), notamment sur les questions des statuts et des conditions matérielles et morales des chercheurs. Mais vigilance ! Le vote n'est pas certain, le texte peut évoluer et sa mise en œuvre concrète sera un travail de longue haleine. Dans l'hypothèse la plus favorable, il sera un point d'appui pour les collègues et leurs syndicats et associations. ●

« La création et la diffusion des savoirs doivent être au service de l'humanité tout entière. »

Les conséquences du Brexit sur l'enseignement supérieur

→ par Thierry Labica, maître de conférences en anglais, université Paris-Nanterre

L'ESR britannique va subir à terme les conséquences catastrophiques du Brexit. D'une part, à propos de la recherche qui verra disparaître les nombreux projets financés notamment par le biais du Conseil européen de la recherche. D'autre part, la mobilité des étudiants venant de l'Union européenne (UE), et *a fortiori* celle des étudiants hors UE, se heurtera à des obstacles découlant de leur nouveau statut migratoire, tel que des frais d'inscription prohibitifs.

L'enseignement supérieur (ES) britannique – inscrit pour deux ans encore dans le cadre européen – est directement exposé aux incertitudes structurelles engendrées par le Brexit. Quatre ensembles de questions sont désormais prioritaires : (a) le financement de la recherche, les collaborations et l'accès aux infrastructures ; (b) les frais d'inscription étudiants ; (c) la mobilité étudiante ; (d) la mobilité des personnels. Ces questions engagent un secteur phare de l'économie britannique, explicitement envisagé, au Royaume-Uni, dans la perspective d'un marché concurrentiel international, partagé entre produits éducatifs à l'export et « marché » et « parts de marché » de la clientèle étudiante internationale. Elles interviennent, en outre, dans un environnement universitaire déjà profondément marqué par les politiques d'austérité et une corrosion gestionnaire et évaluative omniprésente. La recherche (a) est promise à des conséquences graves. Jusqu'à présent, du côté des



▼
L'incertitude domine sur la question des frais d'inscription et le statut migratoire des étudiants de l'UE à l'avenir.
 ▲

financements, ses gains étaient supérieurs aux dépenses de l'État britannique consacrées aux programmes de l'Union européenne (UE). Par exemple, l'apport du Royaume-Uni pour la science, la recherche et l'innovation, entre 2007 et 2013, était de 5,4 milliards d'euros (Mds€). Sur cette même période, le Royaume-Uni en a reçu 8,8 Mds€ (dont 6,8 Mds€ du programme Framework 7 – maintenant remplacé par Horizon 2020). Dans le cadre d'Horizon 2020, le Royaume-Uni doit percevoir 3 872,2 millions d'euros (M€) de subventions, soit 15 % du total prévu par ce programme (25 863,34 M€)⁽¹⁾. Le Royaume-Uni détient aussi le plus grand nombre de projets financés par le Conseil européen de la recherche (10 % de plus que l'Allemagne, 40 % de plus que la France). Au-

delà des financements, se pose la question de l'accès aux infrastructures et réseaux de recherche (le cas du CERN est régulièrement pris en exemple)⁽²⁾.

Du côté étudiant, (b) l'incertitude domine sur la question des frais d'inscription et le statut migratoire des étudiants de l'UE à l'avenir. L'ES britannique compte près de 2,3 millions d'étudiants. Près de 130 000 viennent de l'UE et un peu plus de 310 000 sont d'origine hors UE. Les étudiants UE sont jusqu'à présent traités selon le même régime que les étudiants britanniques : mêmes frais d'inscription (sauf en

Écosse, où ils ne sont pas appliqués), mêmes droits et même accès à l'emprunt. Les étudiants hors UE doivent passer par les critères des politiques migratoires et s'acquitter de tarifs d'inscription illimités. En février 2017, l'Universities and Colleges Admissions Service (UCAS), l'organisme qui reçoit les candidatures, enregistrait une baisse de 7,4 % des candidatures étudiantes UE (pour l'Angleterre). Dans le même temps, une baisse de 30 à 40 % du nombre des étudiants hors UE est anticipée depuis un an. Ce deuxième aspect correspond à un scénario assez catastrophique dès lors que la survie de nombre d'établissements dépend directement de l'apport financier lié à ces recrutements hors UE. Pour ces derniers, le produit brut de leurs dépenses s'élevait, en 2014-

2015, à 25,8 millions de livres sterling. Le sort de ces étudiants étrangers (comme « part de marché », ressource financière, mais aussi relais du rayonnement britannique dans le monde) reste cependant à la merci des fantasmes et surenchères autour des questions migratoires qui ont envahi le débat public depuis la campagne référendaire. Le pouvoir conservateur émet des messages contradictoires mais maintient, pour l'instant sans distinction, ces populations étudiantes dans le compte global d'une immigration qu'il veut réduire. Cela contraste nettement avec les dispositions en vigueur aux États-Unis, au Canada et en Australie qui envisagent les étudiants étrangers comme des migrants temporaires. La question est alors de savoir si oui ou non le gouvernement britannique exemptera les étudiants étrangers de ses politiques restrictives d'immigration.

On comprend (c et d) que les menaces qui pèsent sur les financements et celles liées aux statuts des résidents étrangers fragilisent à la fois la mobilité étudiante (quel accès aux programmes Erasmus – 200 000 étudiants britanniques en ont bénéficié depuis 1987 – et Erasmus+ – 16 000 étudiants du Royaume-Uni chaque année ?) et l'avenir des personnels UE installés au Royaume-Uni (dont 76 % estiment qu'ils sont désormais susceptibles de quitter le Royaume-Uni, avec 53 % en recherche active d'un nouvel emploi hors Royaume-Uni)⁽³⁾ ●

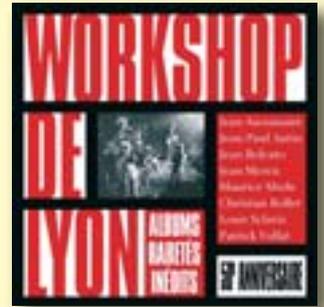
(1) www.horizon2020.gouv.fr/cid91235/donnees-statistiques-horizon-2020.html.

(2) Ces chiffres ne tiennent pas compte par ailleurs des investissements (hors Royaume-Uni) à l'origine des écosystèmes de recherche concernés (coûts de formation des chercheurs non britanniques participant à ces programmes, équipements utilisés), et des gains qu'ils engendrent (droits de propriété intellectuelle).

(3) Près d'un quart des personnels universitaires dans les disciplines des humanités vient de l'UE. La proportion est presque la même pour la biologie, les mathématiques et la physique.

Une utopie durable

→ par Christophe Voilliot, *secrétaire national*



La parution d'un coffret anniversaire est l'occasion de saluer la réussite d'une institution contre-culturelle qui occupe encore aujourd'hui une place singulière dans le champ musical⁽¹⁾. Si l'expérience lyonnaise n'avait rien d'original à ses débuts, sa réussite est à proprement parler exceptionnelle car la plupart des collectifs constitués par des musiciens de free jazz dans les « années 68 » sont demeurés éphémères et n'ont pas laissé un tel héritage discographique et musical.

Au début de l'année 1968, à Lyon, plusieurs musiciens (Jean Mereu, Maurice Merle et Jean Bolcato) ont donné naissance à une formation dédiée au free jazz qu'ils baptisèrent Free Jazz Workshop. Ce n'est qu'en 1973 que le Workshop enregistra son premier disque car, comme la plupart des musiciens de cette génération, ils se firent surtout connaître par des concerts. Ces concerts étaient l'occasion de consolider les liens avec les groupements politiques de gauche radicale, comme l'a relaté Francis Marmande dans les colonnes de *Jazz Magazine* : « Quelques jours plus tard, le Free Jazz Workshop de Lyon se produisait au Grand Amphithéâtre de l'université Lyon-II. La fac occupée par les étudiants en grève, les débats de leur coordination nationale clos de la veille, le Théâtre universitaire déployant les fastes de son festival, Armand Gatti déclamant son texte sur Rosa Luxembourg, c'est dans les murs chantant les charmes d'une « épique époque opaque » que le FJW donna, dans sa plénitude reconnue, un concert triomphal. »⁽²⁾

Dès le deuxième enregistrement, en 1975, l'adjectif *free* disparaissait de la pochette et le groupe adoptait le nom de Workshop de Lyon. Cet abandon peut certes s'expliquer par référence à des choix esthétiques dont l'évolution est perceptible à l'écoute des six CD du coffret, mais il est trop lié au contexte politique pour que l'on fasse abstraction de cette dimension. L'institutionnalisation a été à la fois le chant du cygne des utopies communautaires du début des années 1970 et le moyen de les faire perdurer sous une autre forme sans complètement abdiquer toute espérance politique. Quelques années plus tard, l'un des fondateurs, Christian Rollet, expliqua ainsi les raisons de la pérennité du Workshop : « La réussite de ce collectif tient à la génération

homogène de ceux qui le composaient à l'origine ; elle tient aussi à une sensibilité politique commune, à une complémentarité de compétences, à un enthousiasme réellement à toute épreuve qui nous permettait de tout tenter jusqu'au bout avant de laisser place au doute. »⁽³⁾ L'utopie post-soixante-

▼
L'utopie post-soixante-huitarde a progressivement laissé place à un volontarisme artistique ancré dans le champ musical et à la célébration du collectif en tant que tel.
▲

huitarde a donc progressivement laissé place à un volontarisme artistique ancré dans le champ musical et à la célébration du collectif en tant que tel.

L'histoire du Workshop, puis des formations qui vont lui succéder dans le cadre de l'Association à la recherche d'un folklore imaginaire (Arfi), peut par conséquent être lue de deux manières : celle de l'évolution d'une production musicale qui, du free jazz aux musiques folkloriques et à la musique électro, n'a cessé de s'enrichir et de se réinventer ; celle d'une association dont l'action

culturelle va progressivement bénéficier d'une reconnaissance institutionnelle locale et nationale⁽⁴⁾. La tentation de gommer les aspérités libertaires des débuts du Workshop existe toutefois : Franck Bergerot utilise ainsi une formule ambiguë pour résumer leur parcours en les qualifiant de « beau morceau d'histoire du jazz français post-bop »⁽⁵⁾. La stricte chronologie sert ici de prétexte à une neutralité qui suscite l'interrogation. Pourquoi la référence au free jazz est-elle aujourd'hui à ce point évanescence ? L'exemple du Workshop de Lyon apparaît comme très significatif du prisme de la critique musicale contemporaine qui, à la faveur de la faiblesse des traces discographiques du free jazz français des débuts, en vient à éluder même son existence. Tout se passe donc comme si les marges de la contre-culture musicale telles que nous pouvons les percevoir sont moins les marges libertaires des débuts que celles qui ont conquis leur « droit de cité », en l'occurrence à Lyon, à la faveur d'une relative et difficile institutionnalisation. ●



Les musiciens du Workshop.

© Marceau Brayard

(1) Workshop de Lyon, *Albums, raretés, inédits (50^e anniversaire)*, Arfi/L'Autre Distribution, 2017.

(2) Francis Marmande, « Les premiers feux », *Jazz Magazine*, n° 246, août 1976, p. 5.

(3) Entretien réalisé par Philippe Robert en juin 2000. Philippe Robert, *Agitation Frite. Témoignages de l'underground français*, Lenka lente, Paris, 2017, p. 125.

(4) www.arfi.org.

(5) Franck Bergerot, « Workshop de Lyon », *Jazz Magazine*, n° 695, juin 2017, p. 41.

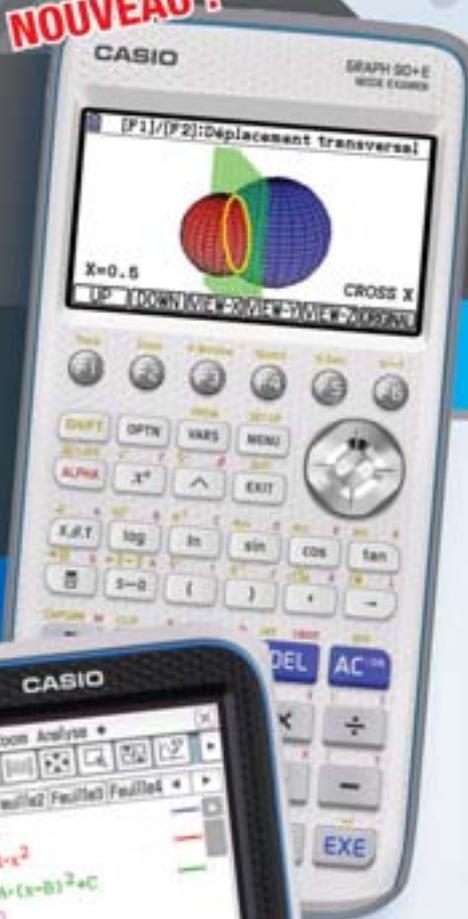
Les bons outils pour la rentrée

CASIO®

MODE EXAMEN INTÉGRÉ

CONFORME À LA NOUVELLE
RÉGLEMENTATION DU BACCALAURÉAT
ET DES EXAMENS DU SUPÉRIEUR 2018*

NOUVEAU !



Graph 90+E

- Grand écran couleur
- Calcul vectoriel
- Graphes 3D
- Tracé de graphiques à partir d'une image réelle

fx-CP400+E

- Grand écran couleur tactile au doigt et au stylet
- Calcul formel avancé : primitives, dérivées, limites, tableau de variation
- Transformation de Laplace et Fourier
- Équations différentielles



Retrouvez nos ressources
pédagogiques et nos tutoriels
sur www.casio-education.fr
ou sur notre chaîne 
CASIO Education

* Examens de l'enseignement supérieur concernés par la réglementation : DCG, DSCG, DEC et BTS.
CASIO FRANCE Société Anonyme au capital de 6 000 000 € - SIREN 421 870 906 - RCS EVRY - Siège social : Immeuble Blade - Bat A - 23 avenue Carnot - 91300 MASSY - www.casio.fr

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes au programme scolaire du Ministère de l'Éducation nationale

www.casio-education.fr



HYPERPLANNING

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

 PLANNING	 SALLES	 NOTES	 ABSENCES
 OCM	 SUPPORT DE COURS	 STAGES	 COMMUNICATION
 INTERNET & MOBILE	 STATISTIQUES	 INTERCONNEXIONS CAS / ADFS	 HÉBERGEMENT

IUT ■ UNIVERSITÉS ■ GRANDES ÉCOLES ■ ÉCOLES D'INGÉNIEURS
■ ÉCOLES DE COMMERCE ■ ESPÉ ■ CFA ■ GRETAS
■ ÉCOLES DE LA FONCTION PUBLIQUE

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING



Version complète
d'évaluation disponible
en téléchargement



Demande en ligne
de présentation sur site



INDEX-EDUCATION.COM